BULLETIN MUNICIPAL

EDITO DU MAIRE

Chers lecteurs,

L'année 2020 est une année bien particulière, qui nous oblige depuis le mois de mars et du fait de la situation sanitaire liée au COVID, à de nombreuses adaptations au quotidien. Confinement, maintien des cours à l'école en alternance entre présence et visio-conférences, il en est de même sur tous les aspects de la vie municipale, la vie collective, le monde du travail, avec un impact sur l'ensemble de la société, sur les relations sociales, contraintes par la restriction des manifestations et rassemblements.

Je tiens à souligner l'esprit constructif de tous durant cette période qui nous a obligés à innover, à trouver des solutions : participer au maintien de l'activité de notre restaurant auquel nous tenons tant, apporter de l'aide ou du soutien à un voisin isolé ou temporairement en difficulté, veiller les uns sur les autres en cette période difficile, s'épauler entre parents d'élèves , avec l'équipe éducative de l'école, pour maintenir du lien entre les enfants contraints à rester à la maison…

Si le climat ambiant est plutôt enclin à la morosité et à l'inquiétude, l'équipe municipale nouvellement élue s'est mise au travail pour avancer sur les projets et garder son élan. Les travaux avancent, pour l'école, la maison pour tous, la voirie, les aménagements divers engagés voient le jour. La motivation pour améliorer votre quotidien, faire vivre notre commune, renforcer les liens entre les habitants est bien là, et dès que nous le pourrons, nous ne manquerons pas de trouver des occasions pour rassembler, créer des moments de convivialité autour de manifestations, concerts, repas.

Ce bulletin ouvre une nouvelle page de la vie municipale qui sera riche de nouvelles idées, et je profite de cette tribune pour témoigner la confiance que j'ai en chacun des acteurs de cette vie municipale, élus, agents, associations, citoyens, que je remercie pour leur investissement au quotidien.

Bonne lecture à tous.

Bertrand HERAULT

OCTOBRE 2020

Une nouvelle équipe à votre service

Travaux dans les classes

Voirie

AU SOMMAIRE DE CE BULLETIN :

P 3 Une nouvelle équipe
P 4-6 Projets réalisés/en cours
P 7-8 Infos en bref
P 9 Quelques gestes citoyens
P 10 La page des associations
P 11 Site internet

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	9h-12h/15h-17h
Mardi	9h-12h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h/15h-17h

Merci de bien vouloir respecter les plages de fermeture au public de la mairie, indispensables au bon fonctionnement du secrétariat.

MAIRIE DE VERNON,
2, rue du Château,
86340 VERNON
Tél : 05 49 42 61 53

Adresse mail : **contact@vernon86.fr**
Site internet : **https://www.vernon86.fr/**

Horaires de la déchetterie :

- Mercredi 14-17h
- Samedi 10-12h 14-17h

Les horaires de fermeture à 17 h s'appliquent à partir du 1er octobre à fin mars.

AGENDA

En raison du contexte sanitaire lié au COVID 19, les manifestations habituelles n'ont pas été planifiées (repas des aînés, vœux du Maire).

Nous vous informerons de leur programmation en fonction de l'évolution de la situation.

UNE NOUVELLE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Le travail du Conseil municipal s'articule à travers différentes commissions. Une réunion hebdomadaire a lieu tous les mercredis (matin ou soir) pour évoquer les questions courantes et le quotidien, les réunions du conseil municipal se tiennent en principe le 1er jeudi de chaque mois à 19 h, à la salle socio-culturelle.

Commission d'appel d'offres

Bertrand HERAULT, David CHOLLET, Stéphane PAINAULT, François DAUGER

Commission Communale d'Aide Sociale

Magali BREGOIN, Ingrid CANTON, Julien BESSON, Carole AUBOYER

Commission de contrôle des opérations électorales de l'administration

Philippe REVERDY, Nadège RIGOLET, Harold JAVELLE

Commission Voirie/urbanisme

Philippe REVERDY, David CHOLLET, François BOSSIS, François DAUGER

Commission fêtes et cérémonies / Vie associative

Philippe REVERDY, Julien BESSON, Jean-Marie COURTOIS, -François BOSSIS, David CHOLLET, Emilie ANCELIN, François DAUGER, Stéphane PAINAULT, Harold JAVELLE, Ingrid CANTON, Nadège RIGOLET, Anne-Marie PETONNET Magali BREGOIN

Commission Information/communication /Bulletin

Magali BREGOIN, Harold JAVELLE, David CHOLLET, Emilie ANCELIN, Nadège RIGOLET, Christine CHOLLET-REVERDY, Ingrid CANTON

Commission Affaires scolaires

Magali BREGOIN, Ingrid CANTON, Emilie ANCELIN, Julien BESSON, Anne-Marie PETONNET

Commission Environnement

Ingrid CANTON, François BOSSIS, Magali BREGOIN, Stéphane PAINAULT, Carole AUBOYER

Commission Sécurité – Santé Publique

Ingrid CANTON, Emilie ANCELIN, François BOSSIS, Julien BESSON, Nadège RIGOLET, Stéphane PAINAULT

Commission Budget/Finances

Philippe REVERDY, Harold JAVELLE, Carole AUBOYER

Commission Gestion Personnel Communal

- Agents des écoles : Commission affaires scolaires
- Personnels Administratifs : Bertrand Hérault
- Agents Techniques : Jean-Marie Courtois

CLECT – Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées : Bertrand HERAULT, Philippe REVERDY

PROJETS REALISES/EN COURS

ECOLE : REFECTION DES CLASSES

Travaux dans les classes

L'été a été l'occasion de faire des travaux à l'école : les murs des classes ont été repeints, les sols changés et le bureau de la directrice repeint également par l'entreprise JARASSIER.

Un petit coup de jeune pour les classes et une amélioration de l'acoustique pour un coût de 21 000 €, subventionnés par le Département à hauteur de 14 000 €.

Classe grande section et CP

Classe petite et moyenne section

classe CP CE1

PROGRAMME DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU MERCREDI

Les activités périscolaires du mercredi ont repris de 11 h à 12h à partir du 16 septembre. Elles sont animées par 7 personnes sur 5 activités :

- Eveil à la musique par Florian VALLET(EMIL)
- Sport par Isabelle MICHAUD (ECASV)
- Atelier Marionnettes par Elsa FLOQUET
- Initiation au judo par Yoan SCHLUCK
- Atelier activités manuelles/lecture par Laura CALLEJON, Stéphanie DESGRANGES et Fatima ROY pour les plus petits.

Toutes ces activités gratuites et accessibles à tous les enfants visent à leur faire vivre des moments animés favorisant leur expression, leur créativité et leur vie en groupe dans un contexte différent.

Merci aux animateurs pour leur enthousiasme et leur implication auprès des enfants.

PROJETS REALISES/EN COURS

TRANSPORT : ACHAT D'UN MINIBUS

Le transport pour la navette entre les écoles de Gizay et Vernon est désormais confié à la Région.

Le bus de la commune a atteint 15 ans et ne pouvait plus circuler au vu de la législation. Le conseil municipal a pris la décision d'acquérir un véhicule 9 places pour le remplacer, en prenant en compte le besoin réel en transport pour la commune et le coût d'achat (le prix d'un grand bus s'élève à 180 000 €). Le nouveau minibus acquis pour 30 000 € permettra d'assurer la navette villages pour emmener les enfants de Vernon à l'école, et de faire le transport vers Gençay les jours de foire. Son entretien sera moins coûteux et il ne sera pas nécessaire de détenir le permis transport en commun pour le conduire.

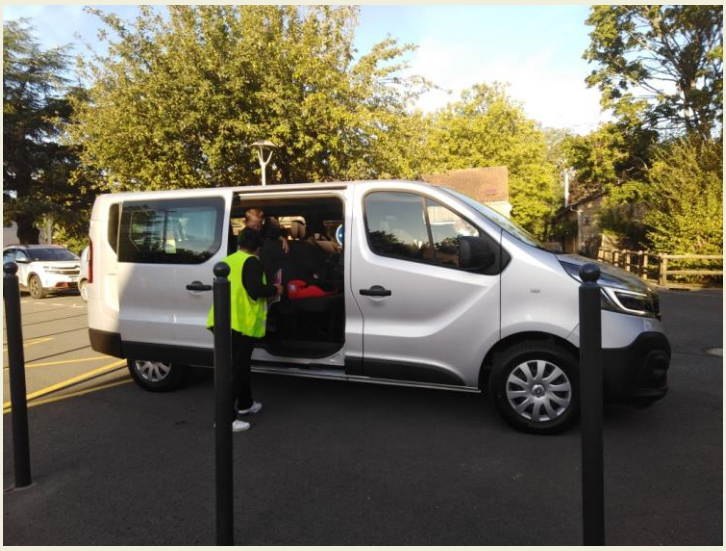

Véhicule 9 places pour la navette villages

MAISON POUR TOUS: les travaux avancent

Après un certain retard à l'allumage, les travaux avancent bien, tous les corps de métier travaillent de concert, maçon, menuisier, plaquiste, sans oublier notre économiste qui suit de près le chantier.

Nous espérons tous une ouverture au public pour le début d'année prochaine

ASSAINISSEMENT DU STADE

Le système d'assainissement a été mis aux normes conformément à la réglementation.

Coût des travaux : 18 000€ que la commune réglera à hauteur de 12 000€, équilibré par une subvention de 5 000€ de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

PROJETS REALISES/EN COURS

TRAVAUX DE VOIRIE :

Les trottoirs situés le long de la route, direction Nieuil l'Espoir ont été remplacés par des caniveaux doux, qui évitent les à-coups lors de leur franchissement.

Le montant des travaux financés par la commune s'élève à 13 000 € et comprend également l'aménagement et le prolongement de l'aire de jeux de la cité Bel Air.

L'enrobé a été refait sur cette portion par le Département, jusqu'au « Stop » dans la continuité de la route de Nieuil.

Sur cette route, le passage des poids lourds est limité à 12T dans le sens Vernon /Nieuil, pour éviter qu'ils circulent chargés et préserver ainsi l'état de la route.

Le budget voirie attribué par la communauté de communes est de 57 000 €. Cela a permis de refaire la route de St-Maurice/Chiré-les-Bois et le chemin de Pied Buzin sur 450 mètres (reprofilage, purge et enduit bi-couche)

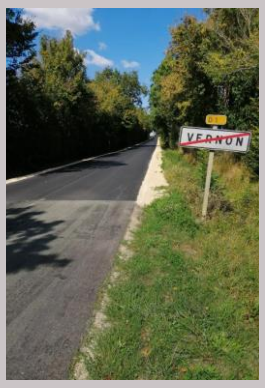

REFECTION du chemin de l'aire de jeux et du terrain de pétanque :

Le chemin qui traverse l'aire de jeux dans le lotissement bel air a été rallongé et revêtu de calcaire.

Avant/ Après

Le terrain de pétanque vient d'être restauré. Une couche de gravillons a été ajoutée en fin d'été et les contours en bois ont été changés. Un banc supplémentaire sera également installé.

INFOS EN BREF

Aide au permis de conduire pour les 15-25 ans

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune a mis en place **une aide financière forfaitaire de 300 €**.

Cette aide s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans, domiciliés sur la commune depuis plus d'un an.
Une convention entre l'organisme formateur choisi et la Mairie est rédigée au nom du bénéficiaire. Le paiement est effectué par la commune directement à l'auto-école.
Contactez directement la mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

Avant la collecte
Votre commune recrute les agents recenseurs qui sont formés par l'Insee. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte
Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Après la collecte
Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête et envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.
L'Insee saisit et traite les données, vérifie et valide les résultats puis communique les chiffres de population aux maires et au grand public.
Cette année, le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021

Vos informations personnelles sont protégées
Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.
Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.
Mélanie BEILLEREAU est chargée de cette mission, merci de lui réserver un bon accueil.

RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES A PARTIR DE 16 ANS

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire **pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique**.

Désormais, entre le 16ème et à la veille du 25ème anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Le recensement en ligne est désormais possible dans certaines communes.

Pour en savoir plus : https://www.service-public.fr/

CONCERT du 21 août à Vernon

Vendredi 21 août a été présenté le spectacle « Petites histoires de grand courage »

Contes et musiques (pour les plus de 6 ans). Ambiance au rendez-vous avec deux artistes dynamiques !

Compagnie de la Trace

ELECTIONS SENATORIALES

Résultats du 1er tour

Elu(e) au premier tour

M. Bruno BELIN (DVD)	767
M. Yves BOULOUX (LR)	714

http://www.senat.fr/

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

offre un espace de rencontre, de parole et d'échanges autour de la relation enfants-parents, en dehors de toute visée thérapeutique.
Les parents, parfois très isolés devant les difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants, peuvent partager avec d'autres et ainsi trouver leurs propres solutions et des réponses à leurs questions
Les jeux et les activités programmés permettent de vivre des moments différents d'échanges et de partage avec les enfants.

LAEP de Framboisine

06 03 43 39 25 laepframboisine@gmail.com
Les lieux et dates du Lieu d'accueil enfants parents de Framboisine en un **clic** !

LAEP les Touchatouts

7, route de Nouaillé – 86340 Nieuil-l'Espoir
06 75 99 89 45 – 05 49 42 98 19
ram-laep-nieuil@valleeduclain.fr

Pour tout savoir de l'eau du robinet

Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

Combien vous coûte votre eau ?

Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lie d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m3 consommé L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.

Pourquoi boire l'eau du robinet ?

L'eau du robinet coûte jusqu'à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille.
80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.
Eau du robinet : approximativement 0,0022€ le litre.

L'eau du robinet est aussi plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

Maîtriser votre consommation d'eau

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller. **Retrouvez nos conseils utiles sur eauxdevienne.fr** > Espace Environnement > La production de l'eau du robinet > Eco gestes.

Vous pouvez également vous abonner à la page Facebook d'Eaux de Vienne et à sa chaîne vidéo You Tube pour avoir accès aux actualités de votre syndicat d'eau et à des conseils pratiques.

QUELQUES GESTES CITOYENS

Envie d'être un acteur de la biodiversité ? C'est possible pour chacun et de chez soi.

Huppe fasciée

La ligue de protection des oiseaux organise chaque année des comptages d'oiseaux pour voir quelles espèces sont présentes sur le territoire, leur nombre et évaluer leur évolution. Un bon moyen d'apprendre à reconnaitre les oiseaux et apprendre ce qui constitue leur habitat, comment ils nichent et se comportent.

Pour cela rendez –vous sur le site de la LPO
http://vienne.lpo.fr/

Des comptages de papillons, de bourdons, d'escargots, d'oiseaux ou d'insectes sont réalisés par des particuliers et permettent à des scientifiques d'évaluer l'état de la biodiversité dans chaque région. Identifier les espèces, les nommer permet également de mieux les connaitre et de savoir quels milieux elles côtoient, pour les protéger et faciliter leur maintien, c'est également l'occasion d'aménager son jardin pour le rendre plus attractif pour les petites bêtes.

Si cela vous intéresse, vous serez invités à créer votre identifiant en mentionnant les spécificités de votre jardin, et pourrez renseigner au fil des mois ce que vous avez observé. http://noe.org/

Pour participer, c'est très simple, nul besoin d'être un spécialiste ! Le comptage des espèces peut s'effectuer **dans un jardin privé, public ou sur un balcon**. Une fois que vous avez localisé et décrit votre jardin, vous pouvez commencer à observer au printemps mais aussi en hiver selon les espèces observées.

Si vous trouvez des animaux sauvages blessés, vous pouvez vous adresser au **C**entre de **S**oins de la **F**aune **S**auvage **P**oitevine (**CSFSP**). Les animaux y sont accueillis et soignés en vue de leur remise en liberté.
https://www.centredesoinsfaunesauvage.com/

RECYCLAGE DES TELEPHONES PORTABLES

Vous avez des téléphones mobiles ou smartphones que vous n'utilisez plus ? Participez à leur recyclage solidaire ! Les appareils remis à l'entreprise d'insertion Les Ateliers du Bocage du réseau Emmaüs, seront réparés et revendus à prix solidaire ou recyclés par les partenaires d'Ecosystem. C'est simple et gratuit ! Il suffit d'imprimer directement une étiquette pré-payée à coller sur votre propre enveloppe ou commander une enveloppe pré-affranchie, d'y glisser votre mobile sans aucun accessoire, et de la poster

Les Ateliers du Bocage sont une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), entreprise d'insertion et entreprise adaptée, membre du mouvement Emmaüs. Son expertise en matière de tri et de réemploi, sur des activités environnementales, des activités numériques solidaires et des activités locales, est reconnue depuis plus de 25 ans. ***http://ateliers-du-bocage.fr/***

MORSURE PAR UN CHIEN : rappel sur la législation

L'article 1243 du Code civil : "*Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.*"
Cas particulier si votre chien a mordu une personne

Obligations du propriétaire de l'animal

- **Déclarer l'accident à la mairie de la commune.**
- **Placer son chien sous surveillance** pendant une durée de 15 jours et le présenter pendant ce délai 3 fois à un vétérinaire sanitaire.
  - ○ La première visite devra avoir lieu au maximum 24 heures après la morsure.
  - ○ La seconde au plus tard le septième jour.
  - ○ À la dernière visite (15 jours après la morsure), le vétérinaire sanitaire rédigera un certificat attestant que l'animal ne présente aucun signe suspect de rage. Si des symptômes ont été décelés, l'animal devra être maintenu en observation, isolé strictement et mis à l'attache, sauf impossibilité qui justifierait son abattage immédiat.
- **Soumettre son chien à une évaluation comportementale** réalisée par un vétérinaire agréé, choisi sur une liste départementale. Le résultat de celle-ci sera communiqué au maire, qui pourra imposer au propriétaire du chien de suivre une formation spécifique afin d'obtenir une attestation d'aptitude.

En cas de non-respect de l'une de ces obligations, le maire peut faire procéder au placement de l'animal dans une fourrière. Et en cas de danger grave et immédiat, et après avis du vétérinaire de cette dernière, il peut demander l'euthanasie de l'animal.
En cas de non-respect des visites de surveillance, le vétérinaire doit en informer la police, ainsi que le directeur des services vétérinaires du département. Ce signalement peut engager votre responsabilité pénale.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

FOOT US VERNON:

En 2019-2020 nos petits bleus n'ont joué que peu de matchs. En effet la saison dernière fût compliquée, interrompue de nombreuses fois par les intempéries et stoppée en mars par le Corona.

Pour cette nouvelle saison 2020-2021, le bureau reste inchangé. Simon Lemonnier est à la présidence du club, il est accompagné par Solange Teissier (secrétaire) et Olivier Lemonnier (trésorier). Nous avons également de nombreux membres que nous remercions pour leur implication au sein du club.

L'effectif des joueurs reste lui aussi quasiment inchangé avec aucun départ, et 2 recrues. Soit au total 25 joueurs licenciés.

Côté changement nous avons recruté un coach (Stéphane Arlault) et un coach adjoint (Thomas Brugier). Nous savons que leurs expériences respectives feront avancer le groupe.
L'objectif pour cette année étant un maintien en 5ème division.

TRAVAUX AU STADE

Nous avons profité de ce début de saison pour rafraîchir nos locaux avec l'accord de la mairie. De nombreux travaux ont été réalisés : Peinture des murs et plafond des vestiaires et de la buvette, carrelage au sol dans les deux vestiaires, mise aux normes des buts et pose de nouveaux filets.
Joueurs et supporters se sont investis lors d'un week-end pour participer aux rénovations.
Ce projet a eu beaucoup de succès, il a permis au groupe de passer un bon moment tous ensemble, de renforcer la cohésion d'équipe tout en s'investissant pour le club.
Le bureau souhaite remercier l'ensemble des participants ainsi que Bertrand qui nous a soutenus dans ce projet.
Le stade est désormais prêt à vous accueillir pour soutenir nos Vernonnais.

Contact : ANCELIN, Emilie, Bregoin, Magali, CHOLLET David, JAVELLE Harold, Magali BREGOIN,

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES GIZAY-VERNON

L'assemblée générale a eu lieu le 27 septembre. Le bureau a été renouvelé comme suit:
Co présidence : Nadège Rigolet et Lise Cousin
Secrétaire: Mélanie Renaud
Secrétaire adjointe : Cindy Fournier
Trésorière: Adeline Gay
Trésorière adjointe : Sandrine Quintard

Notre première manifestation a eu lieu le 18 septembre. Comme les autres années, depuis au moins 10 ans, les CM2 participent à une soirée sur le cervidé.
Les chasseurs présentent cet animal aux élèves avant de les emmener manger au restaurant La Table de Vernon. Puis nous nous sommes rendus dans les bois pour écouter et voir des cerfs. Même si la pluie a écourté cette soirée, les enfants étaient ravis. Nous tenons à remercier Mr Taupin et Emmanuel pour cette soirée.

Pour la première année, nous avons mis en place une vente de jus de pommes fait par nos soins avec des professionnels.
Au vu de l'état sanitaire actuel, nous envisagerons les manifestations le moment venu.
Nous aimerions proposer une soirée Halloween, un goûter de Noël, un loto, un carnaval, une kermesse avec soirée animée.
Nous proposons, par contre, des opérations qui se gèrent à distance.
En octobre nous organisons une vente de citrouilles.
En novembre, nous faisons nos traditionnelles ventes de chocolats et de sapins de Noël. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter le bureau au 06 81 90 03 98 ou par mail à **gizay.vernon.ape@gmail.com**
Une page Facebook est en cours d'ouverture et sera communiquée ultérieurement.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

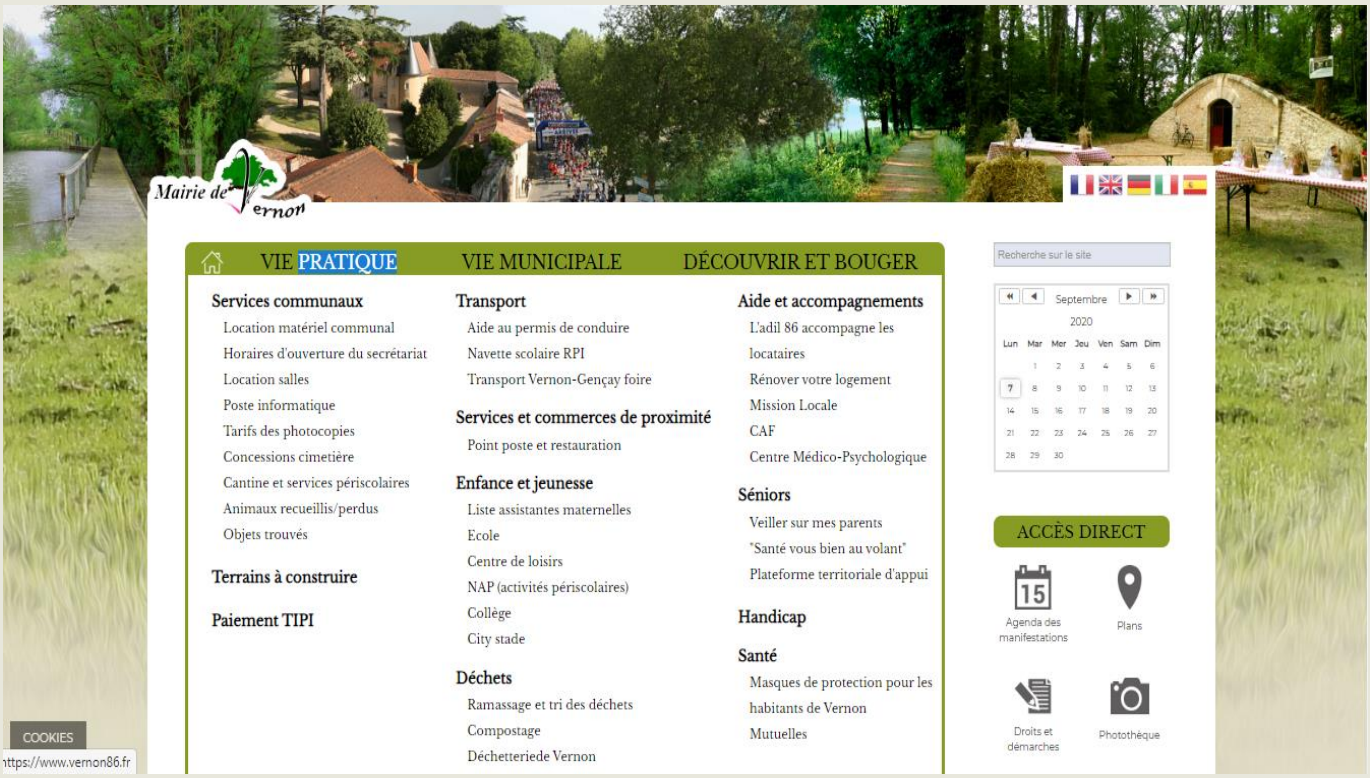

De nombreuses informations sont désormais postées et accessibles sur le site : actualités, liens, infos pratiques, évènements.

Les bulletins municipaux y sont également publiés, ainsi que les comptes rendus du conseil municipal.

Prenez le temps de naviguer et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour que nous puissions l'améliorer et l'adapter à vos besoins.

Venez vite consulter notre site https://www.vernon86.fr/

OFFRE D'EMPLOI CENTRE DE LOISIRS COM COM

Animateur / Animatrice d'enfants (H/F)

VIVONNE (86370)

VERNON (86340)

Publié le 22/09/2020 - offre n° 104JNLM

Vous travaillez les mercredis à partir de 11h30 jusqu'à 18h30. Vous prendrez en charge les enfants à partir de 12h30 pour le déjeuner + vacances scolaires si besoin.

Vous mettrez ensuite en place des animations adaptées aux tranches d'âge de 3 ans à 12 ans. Les projets sont élaborés avec les enfants. Possibilité de travailler des journées complètes certains mercredis. Un accompagnement bus est aussi mis en place à la sortie des écoles.

BAFA complet (ou en cours) ou CAP petite enfance exigés.

Forfait demi-journée mercredis = 35.91 € bruts

Forfait journée = 46.97 € bruts

Forfait journée avec accompagnement bus = 57.57 € bruts

5 postes à pourvoir

Candidatures à envoyer à :

Accueil de loisirs de Vivonne : alshvivonne@valleesduclain.fr

Accueil de loisirs de Vernon : alshvernon@valleesduclain.fr

Bulletin imprimé par nos soins

Bulletin réalisé par David CHOLLET, Ingrid CANTON, Harold JAVELLE, Magali BREGOIN, Emilie ANCELIN, Nadège RIGOLET, Christine REVERDY et Bertrand HERAULT.

Un grand merci à Mélanie et Marie-Laure pour leur aide précieuse et à toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce bulletin.